



**PROCEDURE DE SELECTION PREALABLE**

**(Article L2122-1-1 du Code Général de la propriété des Personnes Publiques)**

MISE A DISPOSITION D'EMPLACEMENTS DU DOMAINE  
PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR LA LOCATION DE STANDS  
A L'OCCASION DE L'ÉVÉNEMENT LES RENCONTRES DES  
ORCHIDÉES ET « LES BONS PLANTS DE VAUCELLES »

Du 14 au 17 Mars 2024

à l'abbaye de Vaucelles

Date limite de réception des dossiers de candidatures :

**MARDI 31 OCTOBRE 18 H 00**

Le Département du Nord organise l'événement les RENCONTRES DES ORCHIDÉES ET LES BONS PLANTS DE VAUCELLES et met à disposition des espaces du domaine public sur le site de l'abbaye de Vaucelles.

Pour satisfaire à l'occupation des stands mis à disposition et aux besoins en restauration des visiteurs, le Département du Nord lance un avis d'appel à candidatures pour l'installation de 23 stands intérieurs pour les exposants, 7 stands extérieurs pour les exposants et 3 stands extérieurs pour la restauration salée et sucrée selon les conditions ci-après :

- 23 stands intérieurs simultanément dans le bâtiment claustral pour la vente d'orchidées et produits dérivés dont :
  - 21 de 4 mètres linéaires dans le bâtiment claustral
  - 2 de 2 mètres linéaires dans le bâtiment claustral
- 7 stands extérieurs présents simultanément pour la vente de produits artisanaux et de plants/fleurs de 12m<sup>2</sup> installés en face du bâtiment claustral
- 3 stands extérieurs simultanément pour la restauration sucrée et salée dont :
  - Deux stands proposant une restauration salée, l'offre de restauration devra être suffisamment variée pour répondre à la satisfaction du plus grand nombre (plats cuisinés, frites, pâtes, végétarien...)
  - Un stand proposant une restauration sucrée (crêpes, gaufres...)

Il est important de signaler que le nombre de visiteurs attendus est d'environ 7 500.

## 1 - Le Cadre juridique

Le candidat de cet appel à projet devra satisfaire aux conditions suivantes :

- Être majeur ;
- Être inscrit personnellement au registre du commerce ; ou être au registre des métiers ou à la maison des artistes pour l'activité à pratiquer sur l'emplacement sollicité ;

Une copie de l'inscription au registre du commerce, au registre des métiers ou à la maison des artistes devra être fournie avec le dossier d'inscription ainsi qu'une attestation d'assurance en cours de validité à la date de l'événement.

Les candidatures feront l'objet d'un rapport d'analyse à l'issue duquel un contrat de location sera envoyé à chaque exposant retenu pour la mise à dispositions d'un stand.

## 2 - L'emplacement

Le Département du Nord met à disposition de l'exposant un espace, représentant un emplacement d'une surface ci-après désignée et selon les arrêtés n°AR-DSC/2022/564 et n° AR-DSC/2022/313 :

- 80 € pour un stand de 4 mètres linéaires en intérieur par jour soit 320 €
- 50 € pour un stand de 2 mètres linéaires en intérieur par jour soit 200 €
- 30 € pour un stand de 4 mètres linéaires en intérieur par jour soit 120 € (activité horticole ou agricole)
- 20 € pour un stand en extérieur de 12m<sup>2</sup> sans accès à l'eau et l'électricité par jour soit 80 €
- 38 € pour un stand en extérieur de 12m<sup>2</sup> avec accès à l'eau et l'électricité par jour

- soit 152 €
- 32 € pour un stand en extérieur de 12m2 avec accès à l'électricité par jour soit 128 €
  - 26 € pour un stand en extérieur de 12m2 avec accès à l'eau par jour soit 104 €

### 3 – La durée de la mise à disposition

La mise à disposition sera accordée pour une durée de 4 jours obligatoires et conclue par contrat. Ce contrat ne pourra pas être renouvelé par tacite reconduction. La durée totale du contrat est prévu le temps de la location du stand

### 4- Dossier de candidature

Tout candidat est invité à fournir un dossier comportant :

- a. Une présentation de son activité et des produits mis en vente sur le stand permettant au Département du Nord de comprendre son domaine d'activité et de la décoration du stand proposée. Cette Présentation sera jugée.
- b. Une attestation d'assurance
- c. Toute information que le candidat jugera utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation

### 5- Modalité de remise des candidatures

Date limite de réception des candidatures : mardi 31 octobre à 18 heures

Le dossier peut être remis :

- soit sous pli cacheté qui devra porter les mentions suivantes « **CONFIDENTIEL – NE PAS OUVRIR** » à l'adresse suivante :

Abbaye de Vaucelles  
Département du Nord  
Sabrina GIRET  
Hameau de Vaucelles  
59258 LES RUES DES VIGNES

- soit par voie électronique à l'adresse suivante qui devra mentionner l'objet suivant « **CANDIDATURE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL POUR LA LOCATION DE STANDS A L'OCCASION DE L'EVENEMENT LES RENCONTRES DES ORCHIDEES ET « LES BONS PLANTS DE VAUCELLES** »

**sabrina.giret@lenord.fr**

### 6- Critères de sélection des candidatures

23 stands intérieurs simultanément dans le bâtiment claustral pour la vente d'orchidées et produits dérivés dont :

- Présentation générale de l'activité.....60%
- Présentation de l'aménagement proposé du stand .....40%

7 stands extérieurs présents simultanément pour la vente de produits artisanaux et de plants/fleurs de 12m2 installés en face du bâtiment claustral

- Présentation générale de l'activité .....60%
- Présentation de l'aménagement proposé du stand.....40 %

3 stands extérieurs simultanément pour la restauration sucrée et salée dont

- Présentation générale de l'activité.....60%
- Présentation de l'offre commerciale à savoir les prix de vente des plats proposés et leurs descriptifs .....40%

Pour tout renseignement contact :

Sabrina GIRET

Téléphone : 03.59.73.13.88 - 03.59.73.14.98

Courriel [sabrina.giret@lenord.fr](mailto:sabrina.giret@lenord.fr)

Cette procédure de sélections préalable est publiée sur le site internet de l'abbaye de Vaucelles et la page Facebook de l'Abbaye de Vaucelles